

Éthique et comportement

L'ACADÉMIE DU CENTRE D'ARTS ORFORD MET TOUT EN ŒUVRE POUR FOURNIR UN ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ET DES SERVICES DE QUALITÉ. EN CONTREPARTIE, LES STAGIAIRES DOIVENT RESPECTER LES NORMES DE COMPORTEMENT ET LES CONSIGNES ÉTABLIES.

LE CENTRE D'ARTS ORFORD A UNE POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO EN CE QUI CONCERNE L'ABUS DE SUBSTANCES OU LE HARCÈLEMENT DES INDIVIDUS.

Carte d'identification

Votre carte d'identification vous permet :

- de prendre vos repas à la cafétéria (sans carte, pas de repas);
- de circuler dans le pavillon Charles-Leblanc;
- d'accéder aux studios de pratique;
- d'assister aux classes de maître;
- d'accéder au centre de documentation et d'y emprunter du matériel;
- de circuler dans les résidences;
- d'utiliser les services de navette vers l'extérieur du site.

En tout temps, vous devez porter votre carte d'identification.

Si vous la perdez, vous devez vous présenter au service aux étudiants pour en obtenir une autre au coût de remplacement de 5,00 \$.

Espace sans fumée

Afin de respecter la Loi sur le tabac, il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments du campus.

Des cendriers sont placés à l'extérieur des bâtiments pour accommoder les fumeurs.

Nous vous demandons d'éviter de jeter les mégots de cigarettes par terre.

Objets personnels

Le Centre d'arts n'est pas responsable des vols, des pertes ou des bris d'objets personnels.

Les effets retrouvés dans les locaux de pratique et ailleurs sur le site seront acheminés à la réception.

Boissons alcoolisées

L'âge légal pour la consommation d'alcool au Québec est de 18 ans.

Il est possible de consommer de l'alcool, du vin ou de la bière à la cafétéria et dans le bar seulement, et ce, selon les horaires mentionnés à la section 6.3.

Drogue

L'usage, la possession et la vente de drogue sont strictement interdits.

Une faute à cet égard entraîne une expulsion immédiate de l'Académie, sans aucun remboursement. Cette infraction pourrait également faire l'objet d'un signalement auprès de la police.

Milieu de vie et protection de l'environnement

Le Centre d'arts a à cœur de maintenir la qualité de son environnement.

Nous comptons sur votre collaboration pour respecter les consignes de propreté partout à l'intérieur et à l'extérieur des installations. Veuillez utiliser les poubelles disposées à différents endroits dans les couloirs, les studios et les salles de bain.

Par ailleurs, le Centre d'arts est situé dans le parc national du Mont-Orford et nous sollicitons votre collaboration pour respecter les normes qui régissent ce parc national. Une copie des règlements du parc est affichée dans chaque chambre.

Couvre-feu dans les résidences

Votre collaboration est requise pour passer un séjour en toute quiétude.

Le silence à proximité des résidences est obligatoire entre 23 h et 8 h.

Nous vous remercions de restreindre vos déplacements durant cette période.

Stagiaire de moins de 16 ans

Exceptionnellement, un stagiaire âgé de moins de 16 ans peut être admis à l'Académie de musique du Centre d'arts Orford. Il doit cependant être accompagné d'un adulte pour être hébergé sur le campus, sinon il doit résider à l'extérieur du campus.

Invités

Pour des raisons de sécurité et de tranquillité, les invités ne sont pas admis dans les résidences entre 23 h et 8 h.

Confidentialité

La Loi sur la protection des renseignements personnels stipule que les renseignements se rapportant à une personne sont confidentiels. Le Centre d'arts s'engage à respecter cette loi et à ne transmettre que les renseignements pertinents aux activités académiques, avec la signature autorisant la divulgation de ces renseignements.

Plaintes

Vous pouvez vous adresser au service aux étudiants pour adresser une plainte si vous vivez des difficultés avec votre colocataire ou si vous êtes témoin ou victime d'une action qui ne respecte pas les normes de comportement du Centre d'arts. Une plainte peut également être formulée à l'égard de l'un ou l'autre des services du Centre d'arts. Le responsable du service aux étudiants fera l'intervention appropriée et acheminera la plainte ou la demande à la direction, si nécessaire. En cas de conflit avec un professeur ou un intervenant de l'Académie, l'étudiant doit d'abord rencontrer la personne concernée. À défaut d'en arriver à une entente, l'étudiant s'adressera au responsable du service aux étudiants.

Le Centre d'arts s'engage à protéger les étudiants et son personnel contre toutes formes de harcèlement. Dans une telle situation, la personne visée est invitée à s'adresser au responsable du service aux étudiants ou à la direction, le cas échéant. Des démarches seront entreprises pour supporter la personne dans la mise en œuvre de moyens pour rétablir la situation.

Mesures disciplinaires et renvoi

Les fautes relativement à l'application des normes de comportement et au respect des consignes du Centre d'arts peuvent entraîner jusqu'à trois avis d'infraction, après quoi votre carte d'identification vous sera retirée et vous devrez quitter le site sans remboursement. Nous comptons sur votre collaboration pour ne pas avoir à utiliser de mesures disciplinaires.

Selon la gravité de la faute, le Centre d'arts se réserve le droit de renvoyer, sans remboursement, tout étudiant qui entrave le fonctionnement de l'Académie ou qui ne respecte pas les normes de comportement et les consignes en vigueur. Le fait de voler, de détruire ou d'endommager délibérément un bien, de falsifier ou d'altérer un document officiel, de faire du harcèlement, de consommer ou de vendre des boissons alcoolisées ou des drogues sur le site est passible d'un renvoi immédiat.

Formulaire de consentement

Un formulaire de consentement, en accord avec les points mentionnés dans la section éthique et comportement sera remis à tous les étudiants à leurs arrivées au Centre d'arts Orford. Tous les étudiants doivent le signer et le remettre au service aux étudiants pour être ajouté à leur dossier.